



Seul le texte prononcé fait foi

**40<sup>ème</sup> Session de la Commission de la population et le développement, Nations Unies, Conseil économique et social**

**Point 3 à l'ordre du jour**

**Suite donnée aux recommandations de la Conférence internationale sur la population et le développement.**

Déclaration prononcée par

**M. Werner Haug, Chef de la Délégation  
Délégation Suisse**

New York, le 10 Avril 2007

---

Check against delivery

**40<sup>th</sup> session of the Commission on Population and Development, United Nations, Economic and Social Council**

**Item 3**

**Follow-up actions to the recommendations of the International Conference on Population and Development**

Statement by

**Mr Werner Haug, Head of Delegation  
Delegation of Switzerland**

New York, 10 April 2007

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

Durant la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, l'un des accomplissements des pays développés a été la mise en place de régimes solides de sécurité sociale pour les personnes âgées, fondé notamment sur des mécanismes de retraite par répartition qui garantissent un revenu minimal décent. L'âge n'est plus, heureusement, synonyme de pauvreté et de mauvaise santé. La Suisse a créé, très tôt, un « deuxième pilier » de mécanismes de retraite par capitalisation pour compléter le premier pilier. Le mélange des mécanismes par capitalisation et par répartition (auxquels s'ajoute l'épargne privée comme « troisième pilier ») est souvent considéré comme un cadre optimal pour un régime de pension de retraite.

Il est utile de noter dans ce contexte, que les régimes de retraite par capitalisation ne sont pas à l'abri de l'évolution démographique. L'avantage des régimes par capitalisation est qu'elles peuvent profiter des marchés financiers à l'échelle mondiale, ce qui permet de compenser des tendances négatives au niveau national ou régional, tandis que les régimes par redistribution reposent essentiellement sur les ressources à l'échelon national. L'avantage des systèmes de redistribution est la couverture universelle et la garantie d'une rente minimale pour toutes les personnes âgées.

Au cours des trente prochaines années, le vieillissement démographique va rapidement s'accroître en Suisse, comme dans la plupart des autres pays développés. Les systèmes de sécurité sociale devront assurer un niveau de vie décent pour un nombre croissant de rentiers, tandis que la population en âge actif diminuera. Les systèmes de retraite seront obligés de réduire certaines prestations et d'accroître les contributions.

Cependant, nous parlons encore trop souvent du vieillissement de façon négative. Nous ne devons pas oublier que le vieillissement est avant tout et surtout porteur d'un message fondamentalement positif. Il est étroitement corrélé avec des taux de croissance démographique en baisse et offre des possibilités nouvelles, en particulier aux personnes âgées, aux femmes et aux migrants. La migration internationale, qui concerne principalement les jeunes adultes, est une force de rajeunissement importante dans le cas de la Suisse. L'enjeu essentiel consiste à repérer et mobiliser les forces positives du vieillissement et à adapter les cadres institutionnels aux particularités et aux besoins d'une société vieillissante.

Les personnes âgées devraient avoir la possibilité de mener une vie autonome aussi longtemps que possible, et de jouer un rôle actif au sein de la société. Il est essentiel de leur donner l'occasion de s'exprimer, de les écouter et de respecter leurs préférences. Réunir la communauté locale et les personnes âgées dans la recherche de solutions et les associer aux décisions qui les concernent directement sont de véritables choix de société. Redonner un rôle aux personnes âgées passe notamment par la redéfinition des relations entre générations et de l'appui que les personnes âgées peuvent prodiguer aux jeunes travailleurs et aux jeunes parents.

Les personnes très âgées (du « quatrième âge ») ont besoin d'une attention particulière. Elles sont souvent vulnérables et confrontées à des situations de dépendance. L'isolement social, l'institutionnalisation, les maladies chroniques, en particulier les maladies mentales, augmentent les risques de violence. Les victimes de la violence sont, dans une large mesure, des femmes, comme l'a souligné l'étude

approfondie de toutes les formes de violence à l'égard des femmes présentée par l'ancien Secrétaire général des Nations Unies. L'étude indique, que l'évolution démographique risque d'accroître la prévalence de la maltraitance des femmes âgées. L'implication de la société civile, la formation professionnelle et les lignes directrices éthiques, sont des moyens importants de protéger les personnes âgées et de sauvegarder leurs droits fondamentaux.

Souvent, les femmes adultes portent un double, voir un triple fardeau, dans les sociétés vieillissantes. Après avoir élevé et nourris leurs enfants, elles doivent s'occuper de leurs parents ou de leurs beaux-parents âgés. Certaines se chargent aussi de leurs petits-enfants. Toutefois, ces rôles qu'assument les familles et les femmes ne sont pas assez appréciés dans nos sociétés et doivent être davantage reconnus, notamment à travers les régimes de sécurité sociale.

Le monde actuel est confronté à une situation démographique exceptionnelle en ce sens qu'aussi bien les personnes âgées de 60 ans et plus que les jeunes sont plus nombreux que jamais. Nous sommes donc appelés à mettre en place une véritable stratégie intergénérationnelle. Pour garantir les droits des jeunes et mieux répondre à leurs besoins particuliers, notamment dans les pays où les jeunes constituent la majorité de la population, la Suisse élabore avec ses partenaires une politique qui vise à améliorer la situation des jeunes défavorisés et démunis. Cette politique reflète l'engagement à élargir les possibilités qui sont offertes aux jeunes, à donner aux jeunes les moyens d'agir et à renforcer leur citoyenneté. La Suisse considère en effet que les jeunes doivent être moins les simples bénéficiaires de l'aide que des acteurs de plein droit et des partenaires incontournables du développement.

Les conférences internationales sur la population et le développement et la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement ont mis l'accent sur le droit des individus de développer leur plein potentiel tout au long de leur existence. Le Bureau international du Travail a fixé des priorités en matière de travail décent, dont l'un des piliers répond au besoin en protection sociale en cas de chômage, d'incapacité de travailler et de vieillesse. Le chemin est donc tracé vers une société prospère pour tous les âges et générations.

Toutefois, cela ne signifie pas que nous pouvons nous croiser les bras. Nous sommes encore loin d'avoir réalisé tous nos objets et engagements. Les pays développés et le secteur privé devraient coopérer plus avec les pays en développement afin de les aider à mettre en place des systèmes éducatifs de qualité, des conditions de travail décent et des systèmes de sécurité sociale adéquats. Il va sans dire que les solutions mises en œuvre dans les pays développés ne peuvent pas être transposées en l'état dans d'autres parties du monde. Il faut qu'elles tiennent compte du contexte économique et soient soucieux des particularités culturelles. Les pays en développement devront rechercher leurs propres réponses, avec le soutien des Nations Unies, des organisations spécialisées des Nations Unies et des ONG internationales ou locales, le cas échéant.

Merci Monsieur le Président

Chairmen,  
Ladies and gentlemen

One of the achievements of the developed countries during the second half of the last century was to set up a solid social security scheme for the elderly, particularly through unfunded programs, which guarantee a decent minimal income. Old-age is happily no longer a synonym for poverty and bad health. Switzerland has introduced very early a "second pillar" of funded pension programs to complete the first pillar. The mix of unfunded with funded programs (and finally private savings as the third pillar) is often regarded as an optimal framework for an old age pension system.

It is important to note that funded pension programs are not immune to demographics. The decisive advantage of funded contributions is that they can profit from capital markets on a global scale, where negative demographic and economic trends on the national level can be compensated, while unfunded programs rely essentially on national conditions. The advantage of unfunded programs is that they have universal coverage and guarantee a minimal income for all elderly persons.

During the coming thirty years, ageing will increase rapidly in Switzerland, as in most other developed countries. The old age pension schemes will have to finance the standard of living of a growing number of pensioners, while the population of active age will decrease. The pension schemes will be obliged to reduce certain benefits and increase the contributions.

However, ageing is too often discussed in negative terms. We should not forget that ageing brings first and foremost a fundamentally positive message. It is closely correlated with decreasing population growth rates and it offers new opportunities, particularly for the elderly, for women and migrants. International migration, which involves mainly young adults, is an important rejuvenating force in the case of Switzerland. The fundamental challenge is to identify and mobilize the positive forces of ageing and to adapt the institutional framework to the conditions and needs of an ageing society.

Older persons should have the opportunity to lead an autonomous life as long as possible and participate actively in society. It is essential to give older people a voice, listen to them and respect their preferences. Bringing together the local community and the elderly, to search for solutions and include them in the decisions that affect their lives is a true choice for society. Giving a new role to the elderly implies in particular the redefinition of the relations between the young and the old, including the support that older persons can give to young workers and young parents.

Elderly persons at the "fourth age" need particular attention and support. They are often vulnerable and face situations of dependency. Social isolation, institutionalization and chronic diseases, particularly mental diseases, increase the risk of violence. Victims of violence are to a large extent women at very old ages, as also has been underlined by the former Secretary General's in-depth study on all forms of violence against women. The study states for example that the abuse of older women may become more prevalent with changing demographics. The involvement of the civil society, professional training and ethical guidelines are important tools to protect elderly persons and safeguard their fundamental human rights.

Women carry often a double or even triple burden in ageing societies. After having brought up their children, they are needed to care for their frail parents or parents-in-law and they are sometimes also called to look after the grand-children. These roles of families and women do not receive enough appreciation, however. They merit more recognition, notably through specific social security schemes.

Today's world is challenged by a unique demographic situation, which encompasses not only the largest population of persons aged 60 years and over, but as well the largest population of young people. We are therefore called to apply a real intergenerational strategy. To ensure the rights of young people and to better address their special needs, particularly in countries where youth constitute the majority of the population, Switzerland is elaborating a youth policy in harness with partners. It is directed towards improving the situation of poor and disadvantaged young people and reflects the commitment to work to expand opportunities for such youth, empower them and enhance youth citizenship. In doing so, Switzerland considers young people themselves to be more than a mere beneficiary of aid, but as actors in their own right and a necessary partner in development.

The International Conference on Population and Development and the Second World Assembly on Aging emphasized the right of the individual to develop its full potential throughout the life course. The International Labor Organization has set the priorities for a decent work agenda, which addresses as one of its pillars the need for social security schemes to respond the call for social protection in case of unemployment, incapacity to work and old age. The road is outlined which leads to a prosperous society for all ages and generations.

This does not mean that we can sit back, as we are far from reaching our own goals, objectives and commitments. Developed countries and the private sector should cooperate more with developing countries to help them set up quality educational systems, conditions of decent work and adequate systems of social security. It goes without saying that the solutions already applied in the developed countries cannot be transposed to other parts of the world as they stand. They need to take into account the economic background of developing countries and should be sensitive to specific cultural conditions. The developing countries will have to look for their own answers, with the support of the United Nations, the special UN agencies, and international or local NGOs if necessary.

Thank you very much, Chairmen